



CONSEIL DE QUARTIER PENHARS

Compte-rendu de la plénière du mardi 15 novembre 2016

MPT de Penhars

Présents : 23 membres

Valérie Lecerf-Livet, maire adjointe de Penhars et Jacky Frémy, animateur

Invités : André Guénégan, vice-président de Quimper Communauté délégué aux transports et à l'accessibilité

Jean-Luc Rault, directeur de projets au service Études/Déplacements

Excusés : 6 membres

Absents : 14 absents

Secrétaire de séance : Pierre Cousin

Ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Validation du compte-rendu de la plénière du 4 octobre 2016
- 3- Bilan de la visite des ateliers de transports collectifs Kéolis
- 4- Voirie et circulation
- 5- Informations
- 6- Prochain rendez-vous

Document(s) joint(s) :

- a- Compte-rendu de la dernière plénière du 4 octobre 2016

Suite à de nombreuses questions sur les transports et la voirie, les points suivant seront mis à l'ordre du jour d'une plénière supplémentaire le mardi 13 décembre 2016 :

- 1- Projets d'animations pour le marché de Penhars
- 2- Renouvellement des conseils de quartier en juin 2017
- 3- Questions diverses

Valérie LECERF-LIVET, maire adjointe de Penhars, rappelle que le conseil de quartier a souhaité l'intervention d'André GUENEGAN en tant que vice-président de Quimper Communauté délégué aux transports et à l'accessibilité et de Jean-Luc RAULT, directeur de projets au service Études/Déplacements afin de répondre aux questions concernant les problèmes de déplacements et de la voirie.

1- Désignation d'un secrétaire de séance :

Pierre Cousin se propose pour assurer les fonctions de secrétaire pour la séance de ce jour.

2- Validation du compte-rendu de la plénière du 4 octobre 2016

Le compte-rendu de la plénière du 4 octobre est validé sans modification.

3- Bilan de la visite des transports collectifs Kéolis

13 membres du conseil de quartier de Penhars ont participé à la visite des ateliers de transports Kéolis situés au 1 rond-point de Quistinidal dans la zone du Petit Guélen le mardi 8 novembre 2016 à 18h.

La visite s'est avérée très intéressante. Les participants ont noté la très bonne organisation et les bonnes conditions de travail dans les ateliers. André Guénégan indique que les ateliers qui ont été livrés en 2005, garantissent de bonnes conditions de travail pour tout le personnel. Le personnel et les bus sont mis à disposition du prestataire par Quimper-Communauté.

Les ateliers de la Qub appartiennent à Quimper Communauté et sont utilisés par la société des transports collectifs Kéolis qui est le délégataire de services publics depuis 18 ans à Quimper.

Il informe les membres du conseil que le marché de délégation de service public (DSP) concernant la prestation de transport arrive à échéance et que le nouveau marché sera signé pour le 1er avril 2017. Il s'agit d'un marché de 14 M€ annuels pour une durée de 6 ans. La part liée aux usagers s'élève à environ 2,5 M€, celle liée à la contribution des entreprises s'élève à environ 6,5 M€ et le complément, environ 5 M€, est apporté par Quimper Communauté. Il s'agit du budget le plus important supporté par Quimper-Communauté.

Le coût au kilomètre du transport est de l'ordre de 4 €.

Deux candidats sont en lice, Kéolis, l'actuel délégataire qui termine son troisième « mandat », et TRANSDEV. Les consultations des deux candidats ont débuté et de ce fait, André Guénégan et Jean-Luc Rault ne peuvent pas s'exprimer sur le sujet.

Le cahier des charges a été élaboré en tenant compte de l'existant, des remarques émises par les différentes commissions ad-hoc et du RETEX des différentes expérimentations (mise à disposition de vélos électriques et d'une navette électrique de la gare vers le centre-ville ...).

En particulier, l'offre de vélos électriques devra être étoffée ; en effet, la liste d'attente est d'environ 200 à 250 personnes. La mise à disposition sera dorénavant pour une durée de 9 mois renouvelable une fois. Par la suite, une aide à l'achat de l'ordre de 25% du prix pourra être accordée.

La gratuité du bus le samedi matin induit une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 40% dont une partie prend par la suite, l'habitude d'utiliser les transports en commun.

4- Voirie et circulation

En complément des travaux menés en commission, voici tous les points qui ont été évoqués en plénière et/ou par mail. Les réponses qui ont déjà été apportées aux membres demandeurs, sont toutes recensées sur ce compte-rendu.

4-1 Est-il nécessaire de maintenir une zone 30 km/h sur l'ensemble du [quartier de la Terre Noire](#) ; très peu d'automobiliste respectent cette limitation qui semble justifiée pour les habitants (voie étroite avec stationnement bilatéral, présence d'une école, nécessité de limiter le trafic pour éviter son utilisation comme « raccourci » de la route de Douarnenez) ; les avis sont très divisés ...

Réponse : La zone 30, doit délimiter des périmètres ou il convient de favoriser la cohabitation de tous les usagers.

Ces zones présentent des intérêts en matière de sécurité routière, de lutte contre la pollution et permettent une meilleure prise en compte des modes doux

Les secteurs résidentiels, commerçants, etc sont concernés par le développement des zones 30 et pas uniquement les écoles. Par ailleurs il convient de sécuriser dans la mesure du possible l'intégralité du trajet des scolaires, et pas uniquement l'entrée des écoles

4-2 L'incivisme récurrent des automobilistes [route de Pont-l'Abbé devant l'école de Penanguer](#) (stationnement sauvage sur les trottoirs, même lorsque des barrières sont installées) ;

Réponse : Mme Valérie Lecerf-Livet rappelle que, dans ce cas, il faut en rendre compte à la police qui doit faire le nécessaire.

La mise en place de mobilier sur trottoir va toutefois être étudiée en lien avec l'école de Penanguer



4-3 Il semble y avoir une recrudescence du stationnement sauvage en zone piétonne, certains confondant peut-être la gratuité du stationnement après 17h00 avec le libre accès au centre-ville ; la municipalité a remplacé la signalisation qui précise désormais l'interdiction de stationner et les limitations de circulation.

Mail du 13 septembre 2016 : La situation reste inchangée en ce qui concerne la circulation en zone piétonne à QUIMPER, malgré plusieurs démarches de notre part. Ces situations d'incivilité ont été évoquées lors du collectif avant l'été.

Le 11 septembre 2016, je me suis rendu à Vannes où il existe une zone piétonne digne de ce nom. A chaque accès se trouve un panneau qui indique la zone piétonne. Il n'y a aucun panneau d'interdiction puisque la borne s'abaisse uniquement pour les personnes (livreurs et riverains) qui sont en possession d'un "BIP". Je viens d'en avoir confirmation par la mairie de VANNES.



Réponse : les panneaux de police en entrée de quartier piétonnier ont été modifiés afin de renforcer la lisibilité et la compréhension. Des bacs à fleurs sont disposées également sur certaines entrées pour mieux marquer les lieux. La ville va renforcer sa politique de verbalisation des contrevenants et des échanges sont en cours avec le commissariat.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Cabinet du préfet

Service interministériel de défense et
de protection civiles

Bureau

Affaire suivie par : Mmes. BOULIC et LE MOUEL

Tél : 02.98.76.28.49

Courriel : pref-defense-protection-civile@finistere.gouv.fr

Quimper, le 30 AOÛT 2016

Le préfet du Finistère

à

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents des
Établissements Publics de coopération intercommunale

OBJET : Posture VIGIPIRATE "Rentrée 2016".

Dans le contexte d'une menace terroriste particulièrement élevée et pour prendre en compte les vulnérabilités propres aux périodes de rentrée scolaire et de reprise générale de l'activité, une nouvelle posture VIGIPIRATE "Rentrée 2016" s'applique sur le territoire national à partir du 29 août 2016. Le département du Finistère reste placé au niveau "Vigilance renforcée".

Cette nouvelle posture s'applique, sauf événements particuliers, jusqu'au 1^{er} décembre 2016. Elle met l'accent sur :

- la vigilance renforcée autour des écoles, établissements scolaires, établissements d'enseignement supérieur et de recherche et établissements de santé ;
- le maintien de la vigilance dans le domaine des transports (gares, ports et aéroports) ;
- le maintien de la vigilance dans les lieux de forts rassemblements ;
- la poursuite de la sensibilisation aux bons comportements au sein des établissements de forte affluence.

La rentrée scolaire requiert une attention particulière. Aussi, en complément de mon courrier du 19 août dernier, je vous demande de bien vouloir mettre en œuvre toutes les mesures utiles à sa sécurisation et en particulier :

- interdire ou restreindre la circulation et le stationnement devant les écoles et établissements scolaires ;
- renforcer la surveillance aux abords de ces établissements ;

Je vous saurai gré également de bien vouloir porter une attention particulière à la sécurisation des lieux touristiques et des rassemblements pouvant se tenir sur le territoire de votre commune, notamment à l'occasion des journées européennes du patrimoine qui se dérouleront les 17 et 18 septembre prochain comme demandé dans mon courrier du 18 juillet dernier.

Il convient également de rappeler les consignes de vigilance aux policiers municipaux en uniforme susceptibles d'être ciblés par des individus isolés passant à l'acte.

Je vous rappelle que tout comportement suspect doit être rapporté aux forces de l'ordre en composant le 17.

Je vous remercie de votre implication.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet,

Jean-Daniel MONTET JOURDRAN

Copie à :

MM les sous-préfets de Brest, Châteaulin et Morlaix ;
Mme la présidente du conseil départemental du Finistère ;
M. le président de l'association des maires du Finistère.

4-4 le bilan de l'accidentologie sur le territoire de la commune montre que la zone la plus accidentogène est la route de Bénodet. En numéro 2 viennent les carrefours à feux tricolores du centre-ville. A titre d'information, [le pont de Poulguinan](#) est la voie la plus fréquentée du Finistère avec un trafic de 50 000 véhicules par jour.

4-5 Mail de mai 2016 : Il n'y a pas de voie sécurisée sur la route [rue de kergestin](#).

Réponse : une étude de faisabilité va être réalisée pour aménager un accotement stabilisé



4-6 Les automobilistes ne voient pas le chemin piétonnier entre le [5 et le 7 rue Jules Ferry](#).

Réponse : la mise en place de balisettes va être examinée



4-7 Lorsqu'on circule à vélo avec des enfants, longer le Steir devient difficile au niveau de l'escalier aménagé avec un rail qui part de la [rue Abel Villard](#) pour aller vers le Cinéville.

Réponse : pas de solution pour améliorer la situation

4-8 On constate la disparition des panneaux spécifiques pour que les vélos puissent franchir les feux rouges. Est-ce de l'incivisme ou une décision de la mairie ?

Réponse : Malheureusement, ce type de panneau (M12a, M12b) est régulièrement vandalisé sur l'ensemble du centre-ville. La raison est simple : le panneau est posé à 1m du sol et sa conception (gamme miniature) permet qu'un seul point d'attache sur le support ; il est donc plié et arraché facilement. Ces informations ont été remontées aux fabricants qui n'ont toujours pas trouvé de solution.

Nous reposerons le panneau manquant [rue Haute](#) (feu dans la descente devant les faïenceries Henriot).

4-9 Demande d'habitants à la fête de Penhars : Est-il possible d'avoir plus de fréquence bus sur la ligne n°10 pour aller à [Objectif Emploi Solidarité](#) avenue Jacques Le Viol?

Réponse : La desserte en transports collectifs est étroitement liée au potentiel d'usagers et aux coûts d'exploitation. Il n'y a pas de projet d'envisagé aujourd'hui pour améliorer la desserte d'objectif emploi

4-10 Demande d'habitants à la fête de Penhars : Est-il possible d'avoir des bus les jours fériés, notamment pour la Fête des fleurs ?

Réponse : Idem 4.9 Quimper communauté ne prévoit pas aujourd'hui la mise en place de service de bus les jours fériés

4-11 Mail du 8 juillet 2016 : Devant l'arrêt bus « Bossuet », la ville a refait le parking près de l'aire de jeu. Serait-il possible d'apporter une réfection du chemin dans le prolongement du parking qui mène au bois d'Amour. Ce chemin est régulièrement raviné par les eaux de pluie et utilisé par des piétons et des cyclistes qui se rendent à la piscine de Kerlan Vian et au lycée Chaptal.



Réponse : La réfection du chemin : Aucune ligne budgétaire n'est réservée actuellement pour la réfection de ce chemin.

Une estimation sera faite en début d'année 2017 et les travaux seront entrepris si le budget le permet.

4-12 La pose récente de nouveaux boîtiers d'un boîtier (Télécom ?) limitent considérablement la vue au carrefour rue de l'Europe/ avenue Jacques Le Viol. Il faut viser entre les trois (boîtier, poteau d'éclairage et le panneau « Fin de zone 30km/h ») pour y voir quelque chose...



Réponse : En ce qui concerne l'armoire pour la fibre optique qui vient d'être installée (sur l'espace vert qui appartient à l'OPAC), la visibilité reste plus qu'acceptable lorsqu'on s'avance à vitesse réduite jusqu'à la ligne du « cédez le passage ».

4-13 Mail du 8 octobre 2016 : Est-il possible d'avoir un marquage piéton avenue Jacques Le Viol, ainsi qu'un entretien régulier du chemin enherbé qui va de l'allée Morand à l'avenue Jacques Le Viol ?



Demande de marquage
d'un passage piéton,
Avenue Jacques Le Viol

Et de l'entretien régulier
du chemin enherbé qui
va de l'allée Morand à
l'avenue Le Viol.



Réponse : le marquage est réalisé

4-14 Concernant des haies non entretenues qui empêchent la circulation des piétons, vous êtes invités à communiquer vos constats auprès du service de la démocratie de proximité qui transmettra votre demande au service des espaces verts. Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.

4-15 Mail du 2 novembre 2016 : [Rue Gambetta](#) (face laverie moulin vert), il y a les bateaux et bandes rugueuses mais pas le passage piéton.

Réponse : Normal car en zone 30 qui n'impose pas le marquage au sol

J'ai également rencontré des difficultés en poussette [rue du Cosquer](#) (face au carrossier) et [rue du Pontigou](#), juste après la pharmacie, il n'y a pas de bateau pour traverser.

Pour le déplacement vélo, sur la [rue du Cosquer](#), il y a pas mal de bouchons de "bouche à clé " qui n'ont pas été remis. Vu que c'est sur du plat, est-il possible d'envisager un piste cyclable jusqu'au parking de la Providence ?

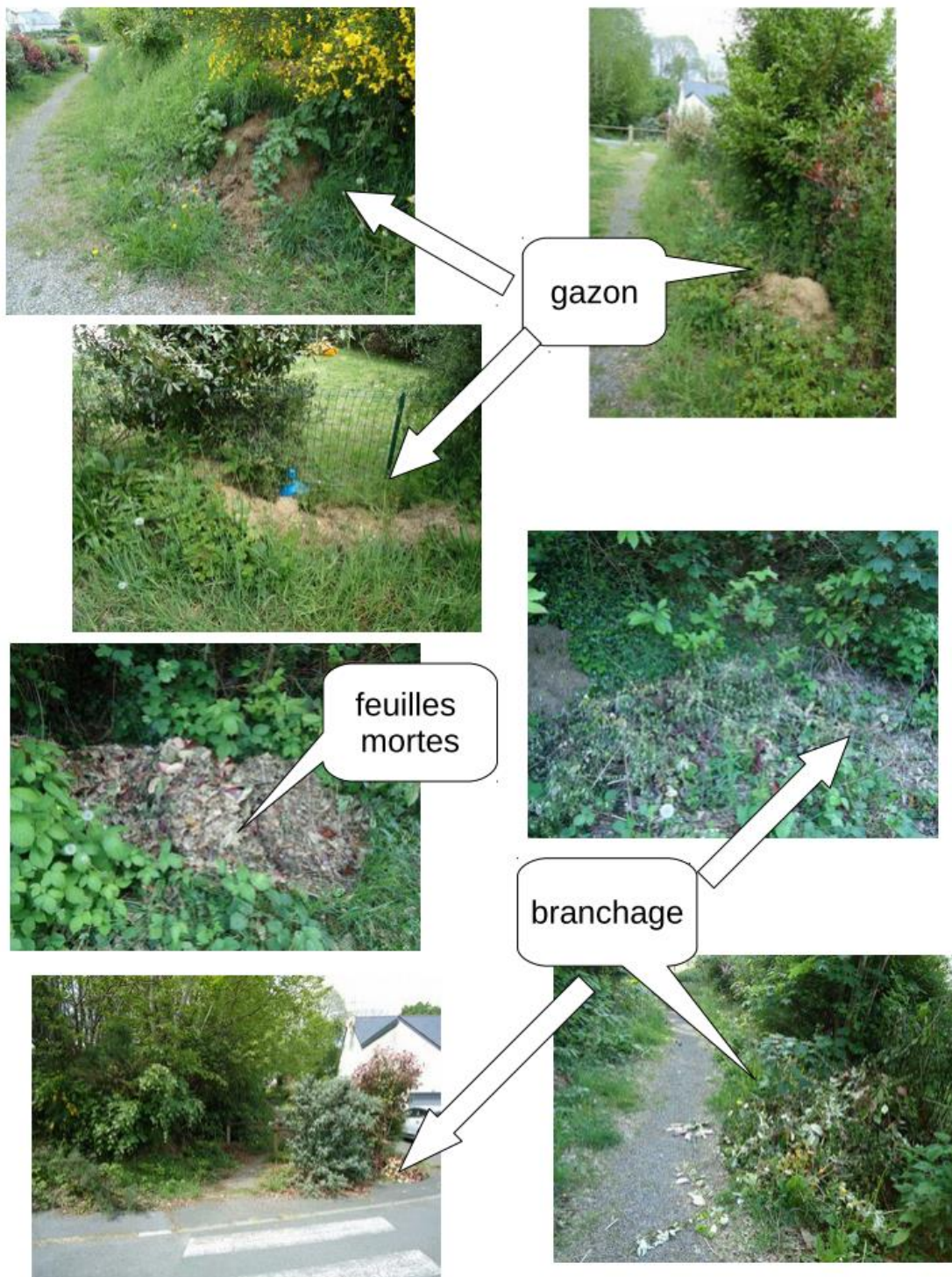
Réponse : Le gabarit de la rue du Cosquer n'est pas suffisant pour réaliser une voie cyclable

4-16 Problème d'incivilité [rue Auguste Gantier](#) ; Que peut-on faire ?



4-16 bis Problèmes d'incivilité avec des dépôts sauvages de déchets verts

Sur le chemin piétonnier, de la rue du stade jusqu'à la rue de l'Europe traversant la rue de la Haye : dépôt sauvage de déchets verts



Réponse : Un responsable du service des espaces verts s'est rendu sur place. Il n'a vu qu'un seul tas. Il n'était peut-être pas au bon endroit.

Il est important de situer ces incivilités précisément sur une carte ; on pourra ainsi identifier les propriétaires des terrains concernés et nous pourrons faire parvenir un courrier de sensibilisation et de recommandations aux riverains les plus proches.

Compte-tenu du temps passé sur les dossiers « déplacements et voirie », il n'est pas possible de poursuivre la réunion.

Sur proposition de Valérie Lecerf-Livet, le conseil convient de se réunir le mardi 13 décembre prochain pour poursuivre l'ordre du jour, en particulier le calendrier des animations du marché de Penhars et le renouvellement des membres du conseil de quartier en juin 2017.

Mme Cathy Philipot se porte volontaire pour participer au jury du concours « dessine-moi Noël ».

La séance est levée à 22h00.